



## Mise en œuvre d'un contrat de liquidité Exercice partiel de l'option de surallocation

**Plant Advanced Technologies (PAT), spécialiste de l'identification et de la production de molécules végétales rares, annonce la mise en œuvre d'un contrat de liquidité et l'exercice partiel de l'option de surallocation (code ISIN : FR0010785790 - Ménomique : ALPAT).**

### Contrat de liquidité

PAT vient de mettre en œuvre un contrat de liquidité avec la société ARKEON Finance conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers (AMAFI) et approuvée par l'Autorité des Marchés financiers le 21 mars 2011. Le contrat de liquidité a pris effet le 8 mai 2015 et porte sur les titres PAT admis aux négociations sur Alternext Paris.

Les moyens affectés à la mise en œuvre de ce contrat de liquidité sont :

- Solde en espèces : 300 000 €
- Nombre d'actions PAT : 0 titre

### Fin de la période de stabilisation

La période d'exercice de l'option de surallocation était ouverte du 8 avril au 7 mai 2015. ARKEON Finance, Chef de File et Teneur de Livre agissant au nom et pour le compte de Plant Advanced Technologies, a exercé partiellement **l'option de surallocation à hauteur de 13 615 actions.**

En conséquence, le nombre total d'actions de Plant Advanced Technologies offertes dans le cadre de son introduction en bourse sur Alternext s'élève à 243 615 actions, soit 27.65% du capital social de la société, **portant ainsi la taille de l'offre à environ 7,3 millions d'euros.**

Le flottant s'élève à 48,8% du capital de Plant Advanced Technologies.

Conformément aux dispositions de l'article 631-10 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, ARKEON Finance, en sa qualité d'agent stabilisateur, indique avoir réalisé des opérations de stabilisation sur un total de 13 615 actions Plant Advanced Technologies détaillées ci-dessous :

Date	Prix minimum	Prix maximum
07/05/2015	30,10	31,12
06/05/2015	30,51	32,00
05/05/2015	30,70	32,00
04/05/2015	30,00	
30/04/2015	30,29	
29/04/2015	30,00	
27/04/2015	30,85	
14/04/2015	30,30	
13/04/2015	30,43	

### Informations accessibles au public

Des exemplaires du Prospectus visé le 10 mars 2015 sous le n° 15-082 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) composé du document de base enregistré le 25 février 2015 sous le n°15-007 et de la note d'opération (incluant le résumé) est disponible sans frais et sur simple demande auprès de PAT (13, Rue du Bois de la Champelle - 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy) ainsi que sur le site Internet de la société ([www.plantadvanced.com](http://www.plantadvanced.com)), de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et d'ARKEON Finance ([www.arkeonfinance.fr](http://www.arkeonfinance.fr)).

L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « Facteurs de risque » du document de base enregistré le 25 février 2015 sous le n°15-007, et au chapitre 2 « Facteurs de risque liés à l'offre » de la note d'opération visée par l'AMF le 10 mars 2015 sous le n°15-082.

**Retrouvez toute l'information sur [www.plantadvanced.com](http://www.plantadvanced.com)**

**PAT est éligible aux dispositifs  
ISF PME, PEA et PEA –PME**

#### A propos de PAT :

*Plant Advanced Technologies est une société Nancéienne, créée en 2005 par Jean-Paul Fèvre et 2 chercheurs de l'Université de Lorraine-INPL. Elle est spécialisée dans l'identification, l'optimisation et la production de biomolécules rares à destination des laboratoires pharmaceutiques, des industries cosmétiques et chimie verte. PAT a développé des procédés de production révolutionnaires basés sur une culture des plantes en aéroponie (hors sol). Ses technologies innovantes (PAT plantes à traire® - Brevet INRA / Université de Lorraine INPL et PAT Friday®) permettent d'identifier de nouvelles molécules rares jusque-là inaccessibles et de les produire de manière industrielle. PAT dispose de savoir-faire uniques, brevetés mondialement et écologiques. La société est d'ores et déjà sous contrat avec des groupes prestigieux et dispose d'un très fort potentiel de croissance. FR0010785790. ALPAT.*

A propos d'ARKEON Finance :

Société de bourse, ARKEON Finance est un Prestataire en Services d'Investissement dédié au financement des entreprises petites et moyennes (capitalisation < 1 milliard €), cotées et non cotées.

**ALPAT**  
**LISTED**  
ALTERNEXT



**Relations investisseurs**  
Jean-Paul FEVRE  
Tél : +33 (0)3 83 94 03 42  
contact@plantadvanced.com



**Prestataire de services  
d'investissement et Listing Sponsor**

Daniel RAYOT  
danielrayot@arkeonfinance.fr  
Tel : +33 (0)1 53 70 29 45



**Communication financière**  
Solène KENNIS  
Jérôme GACOIN  
Tel : +33 (0)1 75 77 54 68  
skennis@aelium.fr



## Avertissement

*Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.*

*Ce communiqué ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans toute autre juridiction dans laquelle telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Plant Advanced Technologies (PAT) n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et Plant Advanced Technologies (PAT) n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-dessous), telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen.*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (chacun un « Etat Membre Concerné »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat Membre Concerné (autre que la France). En conséquence, les actions de Plant Advanced Technologies (PAT) ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats Membres Concerné (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3 de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat Membre Concerné ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat Membre Concerné.*

*Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » en liaison avec toute action de Plant Advanced Technologies (PAT) dans tout Etat Membre Concerné signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les actions à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire aux valeurs mobilières, telles qu'éventuellement modifiées par l'Etat Membre Concerné par toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans cet Etat Membre. L'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/EC (telle que modifiée, y compris par la Directive 2010/73/EU), et comprend toute mesure pertinente de transposition dans l'Etat Membre Concerné.*

*En ce qui concerne le Royaume-Uni, ce communiqué est destiné et adressé uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« investment professionals ») visées à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005, tel que modifié (l'« Ordre »), (ii) sont visées à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») ou (iii) sont des personnes auxquelles le présent communiqué peut être légalement communiqué (toutes ces personnes mentionnées en (i), (ii), et (iii) étant ensemble dénommées les « Personnes Qualifiées »). Ce communiqué ne doit pas être utilisé au Royaume-Uni par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement lié à ce document ne pourra être proposé ou conclu au Royaume-Uni qu'avec des Personnes Qualifiées.*

*Le présent communiqué contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le document de base de la Société enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro n° 15-007 le 25 février 2015, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Plant Advanced Technologies (PAT) est présente.*